

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

2019 DASCO 82 - DAC - Subventions (266.000 euros) et conventions ou avenants à convention avec des associations, établissements culturels ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa mission éducative, la Ville de Paris participe au financement de projets éducatifs organisés par les collèges. Les actions proposées (ateliers, voyages ou sorties scolaires) sont en cohérence avec le projet d'établissement et viennent en complémentarité des projets déjà mis en place dans les établissements.

Depuis l'année scolaire 2010/2011, la Ville de Paris finance au sein des collèges parisiens l'installation de résidences artistiques. Cette initiative s'inscrit dans le programme « L'art pour grandir » qui vise à développer les liens entre des établissements scolaires et les institutions culturelles. L'objectif est de favoriser l'accès de tous les jeunes Parisiens à la culture et à ses institutions.

Ces résidences permettent aux adolescents, et en particulier à ceux les plus éloignés des pratiques culturelles, de découvrir des programmes d'éducation artistique et culturelle qui favorisent la démocratisation culturelle. Chaque jeune découvre la naissance et la maturation d'une création mais fréquente également des lieux de diffusion artistique. Les ateliers de pratiques artistiques impliquent l'artiste, les élèves, les professeurs et les familles. Ces ateliers familiarisent les collégiens à diverses disciplines (arts numériques, photographie, musique, théâtre, danse, cultures urbaines, etc.). Pour favoriser le rayonnement des résidences artistiques au-delà des établissements scolaires, elles font l'objet de restitutions ouvertes à un large public : familles, habitants du quartier, etc.

Compte tenu du succès rencontré par ces résidences artistiques et du bilan réalisé en lien avec les établissements scolaires et culturels, il est proposé de reconduire en 2019/2020 les résidences d'artistes dans les collèges qui en ont exprimé le souhait. L'une d'entre elle a un rayonnement métropolitain avec la Seine-Saint-Denis, conformément à la convention signée en février 2018 avec ce Département.

Par leur contenu éducatif, les publics mobilisés et leur diffusion, les résidences artistiques concourent à l'ambition du Projet Éducatif Territorial de Paris de réduire les inégalités sociales et culturelles.

Forte de cette conviction, la Ville de Paris a souhaité fortement développer le nombre des résidences à la rentrée prochaine, afin de couvrir plus de collèges, au-delà des reconductions ci-dessus.

En conséquence, dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris à destination des habitants des quartiers populaires, le nombre de résidences artistiques dans les collèges parisiens en Réussite Éducative sera considérablement augmenté dès la rentrée 2019 afin de couvrir 75% de ces collèges.

En outre, afin d'approfondir les liens entre la Ville de Paris et la Seine-Saint-Denis, une deuxième résidence croisée est organisée.

En parallèle, l'établissement public Paris-Musées prendra à sa charge une résidence supplémentaire qui sera labellisée « Art pour Grandir » sur un format identique à celles dont le soutien est proposé dans le présent projet de délibération.

Le présent projet de délibération propose de porter le nombre de résidences artistiques à 50 à la rentrée prochaine (plus celle financée par Paris-Musées), au lieu de 34 précédemment, portées par 38 structures, au lieu de 24 précédemment :

12 résidences « musique » :

- « Narcisse, opéra de Joséphine Stephenson sur un texte de Marion Pellissier » proposée par Arcal ;
- « Découverte de l'univers symphonique et parrainage d'élèves par les musiciens de l'Orchestre Padeloup » proposée par l'Association des concerts Padeloup pour deux collèges ;
- « Contes et musiques du Congo » et « Charlot bruiteur » proposées par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris pour deux collèges ;
- « Les Talens au collège Decour – les fastes de l'opéra baroque » proposée par l'Ensemble Les Talens Lyriques ;
- « Atelier d'écriture et oralité autour du RAP » proposée par Hip Hop citoyens ;
- « Musique et maîtrise du langage » proposée par Les Petits Riens pour deux collèges ;
- « La Symphonie des mots 3 » proposée par Madline ;
- « Création musicale participative » proposée par l'Orchestre de chambre de Paris ;
- « le Hip Hop - un art pour grandir » proposée par One, Two, Three ... Rap !.

11 résidences « théâtre » :

- « Le Goût de l'autre » proposée par l'association Cité Théâtre pour deux collèges ;
- « Le Carnaval des Poètes » proposée l'association La maison ouverte (Théâtre Dunois) pour deux collèges ;
- « L'autre » proposée par le CENTQUATRE ;
- « Le Corps au cœur de la création » proposée par l'International Visual Theatre ;
- « Empreintes » proposée par Les Plateaux Sauvages ;
- « I am a hero » proposée par L'étoile du nord ;
- « École de spectateur Résidence de Création et Ateliers artistiques au Collège » proposée par La Fabrique des Petits Hasards ;
- « Cirque, danse, magie, la narration autrement » proposée par le Théâtre du Rond-Point ;
- « Projet collaboratif avec Fanny de Chaillé » proposée par la Maison des Métallos.

3 résidences « arts de la marionnette et théâtre d'objet » :

- « Aspirations » proposée par le Théâtre de la Marionnette ;
- « Qu'est-ce que tu me racontes ? » proposée par le Monfort Théâtre ;
- « Raconte » proposée par Le Théâtre aux mains nues.

1 résidence « écriture » :

- « Palimpsestes » proposée par la Maison de la Poésie sous forme de mini-résidences pour deux collèges ;

1 résidence « art du cirque » :

- « LFD – La Fabrique dansée #2 » proposée par la Coopérative de rue et de cirque.

8 résidences « danse » :

- « Dark Matter » et « Danse & nouveaux médias » proposées par l'Atelier de Paris / CDCN pour deux collèges ;
- « Dancescape School 4 » proposée par la Compagnie KeatBeck ;

- « Extraneus » proposée par L'étoile du nord ;
- « Corps de filles, corps de garçons dans l'espace public » proposée par la Générale
- « Vilains » proposée par l'Association des Révalisateurs Ad'Rêv ;
- « Écriture du mouvement Laban et danse chorale We are dancing » proposée par le Carreau du Temple ;
- « Je suis né le... » proposée par le CENTQUATRE.

10 résidences « arts visuels, numériques et cinéma » :

- « FUTURFAB.com - la plateforme des futurs possibles » et « Métaphores numériques » proposées par la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique pour deux collèges ;
- « L'image en partage – création photographique et numérique » proposée par le BAL ;
- « Les enfants inconnus (chapitre III) » proposée par la Maison Européenne de la Photographie ;
- « Une œuvre collective pour rompre l'isolement » proposée par l'Orange rouge ;
- « Résidence Croisée – Art pour Grandir et In situ – Irvin Anneix » avec un collègue de Seine-Saint-Denis proposée la Maison des Métallos.
- « Cinéma documentaire autour du Street art » et « Cinéma d'animation » proposées par les Cinémas Indépendants Parisiens pour deux collèges.
- « Arts urbains au collègue Elsa Triolet (13e) » proposée par le collectif Génération Freedom Ride ;
- « Totems et symboles, initiation au street-art » proposée par l'Institut des Cultures d'Islam.

4 résidences pluridisciplinaires :

- « La liberté à notre portée - projet théâtre et photographie pour des collégiens de 3e » et « PASSAGES / Année 3 » résidence croisée avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis proposées par la Maison du Geste et de l'Image pour deux collèges ;
- « De la page à la pellicule, de la page à la scène » proposée par l'Association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (Théâtre 13) ;
- « Une histoire des arts, musique et musées » proposée par Marianne Vourch Production en lien avec le Petit Palais.

En conclusion, au total, 49 collèges parisiens, (au lieu de 33 précédemment) pourront bénéficier du rayonnement des résidences artistiques durant l'année scolaire 2019/2020, dont la liste (hors projet pris en charge par Paris-Musées) est annexée au présent projet de délibération.

Étant donné l'intérêt parisien que présentent ces 50 projets, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

5.000 euros à Arcal, 10.000 euros à l'Association Cité Théâtre, 10.000 euros à l'Association des concerts Padeloup, 10.000 euros à l'Association La maison ouverte gérante du Théâtre Dunois, 10.000 euros au Centquatre, 10.000 euros à la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, 5.000 euros à la Compagnie KeatBeck, 5.000 euros à la Coopérative de rue et de cirque, 5.000 euros à l'Ensemble Les Talens Lyriques, 5.000 euros à Hip Hop citoyens, 5.000 euros à l'Institut des Cultures d'Islam, 5.000 euros à l'International Visual Theatre, 10.000 euros à l'association Les Petits Riens, 5.000 euros à l'association Les Plateaux Sauvages, 10.000 euros à L'Etoile du nord, 5.000 euros à Madline, 5.000 euros à One, Two, Three ... Rap!, 5.000 euros à l'Orchestre de chambre de Paris, 5.000 euros à l'association Paris audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie, 10.000 euros à la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique, 5.000 euros au Théâtre aux mains nues, 5.000 euros au Théâtre du Rond-Point, 5.000 euros aux Révalisateurs Ad'Rêv, 5.000 euros à l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive, 10.000 euros à l'Atelier de Paris/CDCN, 10.000 euros à Cinémas Indépendants Parisiens, 5.000 euros à Génération Freedom Ride - le collectif, 5.000 euros à La Fabrique des Petits Hasards, 5.000 euros à La Générale Nord-Est, 5.000 euros à Le BAL, 5.000 euros à Marianne Vourch Production., 5.000 euros à L'Orange rouge, 6.000 euros à la Maison de la Poésie, 20.000 euros à la Maison des Métallos, 15.000 euros à la Maison du Geste et de l'Image Centre de Recherche et d'Éducation Artistique, 5.000 euros à la Société publique locale du Carreau du Temple – SPL Carreau du Temple, 5.000 euros au Théâtre de la Marionnette à Paris, 5.000 euros à Le Monfort Théâtre, pour un montant total de 266 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions et les avenants joints au projet.

La Maire de Paris

|